

SNTRS



informations

**Bulletin de liaison du Syndicat
National des Travailleurs de la
Recherche Scientifique C.G.T.**

édité par nos soins

25, RUE DES CHEVREUSE 91400 ORSAY. Tél. 69.07.60.13

C.P. N° 50099 - Directeur de la Publication : Jean OMNES

Supplément au N° 5. D

MERCREDI 12 AVRIL 1995

2,00 FRS

SPECIAL

INSERM

A TOUS LES ADHERENTS

AUX SECRETAIRES REGIONAUX ET
AUX MEMBRES DE LA C.E. CNRS

SOMMAIRE

Pages 2 à 4 **Résultats des élections du Conseil
Scientifique de l'INSERM -1995-**

Pages 5 à 8 **Résultats des élections aux 'C.A.P.
INSERM - 1995-**

Pages 9 - 10 **Compte rendu du C.C.H.S. du 10 mars 1995**

Page 11 **Edito de Monsieur Pierre TAMBOURIN paru dans "BIO
Lettres des sciences de la vie du CNRS".**

Page 12 **COMMUNIQUE INTERSYNDICAL du 29 mars 1995**

RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PUBLICS

Rien n'est réglé

L'action doit se poursuivre

RESULTATS DES L'ELECTIONS du CONSEIL SCIENTIFIQUE DE L'INSERM

COLLEGE C

Nous progressons donc de 5,78 % (+ 124 voix), mais il faut modérer cela par le fait qu'il y avait 5 listes en 1991 au lieu de 4 cette année. Cette liste était une liste indépendante donc proche du SNIRS, qui progresse lui de 8%.
Il y a donc bien accroissement de notre influence.

COLLEGE B1

Pour la première fois, nous présentions une liste dans ce collège, en application des décisions du congrès du SNTRS-CGT de 1987. Notre liste recueille 3% des voix. Ce n'est pas un début fracassant (le même pourcentage que l'USCA à sa première présentation), mais en matière électorale les choses sont longues à se mettre en place et demandent un travail opiniâtre sur le terrain avant de se traduire par des résultats tangibles.

	A1	A2	B1	B2	C	TOUS COLLEGES
Nombre d'inscrits	1231	1320	1706	1008	3449	8714
Nombre de plis reçus	856	901	885	402	1771	4815
Nombre de votants	851	896	880	397	1758	4782
Bulleins blancs ou nuls	12	29	31	12	62	146
Suffrages exprimés (SE)	844	872	854	390	1709	4669
Nom des élus	M. BATAILLE Mme KATZ M. PELAPRAT M. PROCHIANZ	M. BLADIER M. CHAMBAZ M. CHATELAIN M. GALANAUD	M. BILLARD M. CREMEL M. DROUHAULT M. IMBERT	M. BOTTARI M. SIMON	M. BAZIN Mme BOUTHIER Mme DUFOURCQ M. SERVIN	

REPRESENTATION DES ORGANISATIONS SYNDICALES ET DES LISTES INDEPENDANTES
AUX ELECTIONS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE L'INSERM

EVOLUTION 1991 - 1995

	Nbre des Suffrages Exprimés		En % des Suffrages Exprimés		Nombre de listes en Présence	
	1991	1995	1991	1995	1991	1995
Collège A1						
Listes SNCS	268	263	38 %	31 %	1	1
Listes SNIRS-CGC	31	60	4 %	7 %	1	1
Listes SGEN-CFDT	93	135	13 %	16 %	1	1
Listes Indépendantes	323	386	45 %	46 %	4	3
Collège A2						
Listes SNIRS-CGC	59	73	6 %	8 %	1	1
Listes SNHU	-	119	-	14 %	-	1
Listes Indépendantes	881	680	94 %	78 %	4	2
Collège B1						
Listes SNCS	399	366	44 %	43 %	1	1
Listes SNIRS-CGC	181	163	20 %	19 %	1	1
Listes SGEN-CFDT	279	227	31 %	27 %	1	1
Listes USCA-CGT	46	71	5 %	8 %	1	1
Listes SNTRS-CGT	-	27	-	3 %	-	1
Collège B2						
Listes SNIRS-CGC	68	28	16 %	7 %	1	1
Listes SNESUP	133	-	32 %	-	1	-
Listes SNHU	214	152	52 %	39 %	1	1
Listes Indépendantes	-	210	-	54 %	-	3
Collège C						
Listes SNIRS-CGC	264	420	17 %	25 %	1	1
Listes SNTRS-CGT	354	478	22 %	28 %	1	1
Listes SGEN-CFDT	577	674	36 %	39 %	1	1
Listes CFTE	176	137	11 %	8 %	1	1
Listes Indépendantes	221	-	14 %	-	1	-

MEMBRES ELUS AU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE L'INSERM

1995

COLLEGE	NOM	PRENOM	Rg	SE	APPART.	AFFECTATION	LOCALITE	OBSERVATION
A1	M. BATAILLE	Dominique	1	143	INSERM	INSERM U.376	MONTPELLIER	Liste Indépendante
	Mme KATZ	Rose	1	263	INSERM	Hop. Pitié-Salpêtrière - Lab. Neurophysiologie -	PARIS	SNCS
	M. PELAPRAT	Didier	1	135	INSERM	INSERM U.339	PARIS	SGEN-CFDT
	M. PROCHIANTZ	Alain	2	135	CNRS	CNRS URA 1414	PARIS	Liste Indépendante
A2	M. BLADIER	Dominique	1	119	HU	Univ. Paris-Nord - Biochimie & Techno. protéines -	BOBIGNY	SNHU
	M. CHAMBAZ	Jean	1	208	HU	CNRS URA 1283	PARIS	Liste Indépendante
	M. GALANAUD	Pierre	1	472	HU	INSERM U.131	CLAMART	Liste Indépendante
	M. CHATELAIN	Pierre	2	472	HU	INSERM U.418	LYON	Liste Indépendante
B1	M. BILLARD	Christian	1	366	INSERM	INSERM U.365	PARIS	SNCS
	M. CREMEL	Gérard	2	366	INSERM	INSERM U.338	LYON	SNCS
	M. DROUHAULT	Robert	1	163	INSERM	CNRS URA 1200	BORDEAUX	SNIRS
	M. IMBERT	Jean	1	227	INSERM	INSERM U.119	MARSEILLE	SGEN-CFDT
B2	M. BOTTARI	Serge	1	115	HU	INSERM U.244	GRENOBLE	Liste Indépendante
	M. SIMON	Dominique	1	152	HU	INSERM U.21	VILLEJUIF	SNHU
C	M. BAZIN	Jean-Pierre	1	478	INSERM	INSERM U.66	PARIS	SNTRS-CGT
	Mme BOUTHIER	Micheline	1	674	INSERM	INSERM U.323	PARIS	SGEN-CFDT
	M. SERVIN	Alain	2	674	INSERM	CJF 9407	CHATENAY-MALABRY	SGEN-CFDT
	Mme DUFOURCQ	Elisabeth	1	420	INSERM	INSERM U.313	PARIS	SNIRS
	<u>18 ELUS</u>							
	12 ILE DE FRANCE			15 HOMMES		11 INSERM		
	6 PROVINCE			3 FEMMES		1 CNRS		
						6 HU		

* - Rg = Ordre de présentation sur la liste,
- SE = Suffrages Exprimés obtenus par liste.

Voici les résultats des CAP 1995.

Comme vous le savez, nous avons eu deux listes d'invalidées (C.R. et A.J.T.). De plus, nous n'avons pas pu présenter en AGT comme en 1991 d'ailleurs.

Ceci explique la diminution de notre représentativité globale de 30 à 27 % ; mais nos résultats dans les corps où l'on s'est présenté est de 31,3 %. Les AJT et les AGT représentaient 127 voix pour nous en 1991. Notre nombre de voix est identique cette année bien qu'il nous manque ces deux listes.

Nous nous félicitons de notre progression dans tous les corps de 1 à 10 points, selon les CAP. Cette progression nous permet d'avoir 3 élus dans le corps des Techniciens et pour la première fois 1 élu en AI depuis que ce corps existe.

Chez les ITA, le SNIRS se maintient, la CFTC chute de 3 points, le SGEN progresse ; cela est essentiellement dû à deux listes supplémentaires par rapport à 1991.

Chez les chercheurs, le SNIRS chute essentiellement chez les DR, le SGEN plutôt chez les CR, le SNCS progresse dans les deux corps, l'USCA se maintient à 6 %.

Les résultats par région sont disponibles auprès de notre représentant locale, mais il est intéressant de noter que globalement nous progressons partout dans les corps où l'on s'est présenté.

Comparaison de nos résultats (voix et pourcentage) par région

	1995		1991	
	voix	%	voix	%
National	432	26,75 %	428	30,2 %
Ile-de-France	250	26,4 %	260	19 %
ADR 2 Marseille	34	18,3 %	38	22 %
ADR 4 Toulouse	23	34,8 %	20	19 %
ADR 5 Lyon	38	25,7 %	33	27,5 %
ADR 7 Lille	34	33 %	36	35 %
ADR 8 Montpellier	29	28,7 %	22	18 %
ADR 9 Bordeaux	7	14,3 %	9	13 %
ADR 11 Nancy	5	12,8 %	3	5 %
ADR 16 Strasbourg	12	22,6 %	7	7 %

ELUS SNTRS-CGT aux C.A.P. 1995

	Titulaires	Suppléants
I.R. 2	PIAU Jean-Pierre	BERTAULT Annick
I.E. 2	POMERANCE Martine	LABAUME Sylvaine
A.I.	MICHAUD Annie	LESECQ Roseline
T 1	HERNO Josiane	LAPLACE Monique
T2	DELAUTIER Danièle	MORA Christian
T3	GODELIER Jean-Luc	GENSAC Marie-Claire
AAR 2	BOURGINE Madeleine	LIBOURAUX Chantal
SAR 3	DOUDARD Danielle	RAZE Marie-Huguette

Nous vous enverrons leurs coordonnées ainsi que la composition complète des CAP dans un prochain SNTRS INFO

ITA	Inscrits	Votants		Bl.N.	Exprimés	SNTRS-Cgt		SGEN-Cfdt		SNIRS-Cgc		CFTC	
CAP 95	2698	1682	62,34	67	1615,00	432	26,75	657	40,68	359	22,23	167	10,34
CAP 91	2469	1469	59,50	52	1417,00	428	30,20	487	34,37	316	22,30	186	13,13
95-91	229	213	2,84	15	198,00	4	-3,46	170	6,31	43	-0,07	-19	-2,79

Chercheurs	Inscrits	Votants		Bl.N.	Exprimés	SNCS		SGEN-Cfdt		SNIRS-Cgc		Usca...	
CAP 95	1905	1115	58,53	29	1086,00	554	51,01	236	21,73	232	21,36	64	5,89
CAP 91	1743	958	54,96	31	927,00	408	44,01	227	24,49	242	26,11	50	5,39
95-91	162	157	3,57	-2	159,00	146	7,00	9	-2,76	-10	-4,74	14	0,50

DR	Votants	Bl.N.	Expr.	SNCS		SGEN-Cfdt		SNIRS-Cgc		Usca	
1995	469	17	452	241	53,32	107	23,67	104	23,01		
1991	367	8	359	175	48,75	78	21,73	106	29,53		
95 - 91	102	9	93	66	4,57	29	1,95	-2	-6,52	0	0

CR	Votants	Bl.N.	Expr.	SNCS		SGEN-Cfdt		SNIRS-Cgc		Usca	
1995	646	12	634	313	49,37	129	20,35	128	20,19	64	10,09
1991	591	23	568	233	41,02	149	26,23	136	23,94	50	8,80
95 - 91	55	-11	66	80	8,35	-20	-5,89	-8	-3,75	14	1,29

IR + CAR	Votants	Bl.N.	Expr.	SNTRS-Cgt		SGEN-Cfdt		SNIRS-Cgc		CFTC	
1995	180	9	171	56	32,75	72	42,11	32	18,71	11	6,43
1991	143	5	138	34	24,64	54	39,13	41	29,71	9	6,52
95 - 91	37	4	33	22	8,11	18	2,97	-9	-11,00	2	-0,09

IE	Votants	Bl.N.	Expr.	SNTRS-Cgt		SGEN-Cfdt		SNIRS-Cgc		CFTC	
1995	359	4	355	98	27,61	150	42,25	71	20,00	36	10,14
1991	307	8	299	79	26,42	148	49,50	38	12,71	34	11,37
95 - 91	52	-4	56	19	1,18	2	-7,24	33	7,29	2	-1,23

AI	Votants	Bl.N.	Expr.	SNTRS-Cgt		SGEN-Cfdt		SNIRS-Cgc		CFTC	
1995	200	10	190	59	31,05	84	44,21	31	16,32	16	8,42
1991	189	2	187	40	21,39	85	45,45	41	21,93	21	11,23
95 - 91	11	8	3	19	9,66	-1	-1,24	-10	-5,61	-5	-2,81

T	Votants	Bl.N.	Expr.	SNTRS-Cgt		SGEN-Cfdt		SNIRS-Cgc		CFTC	
1995	404	13	391	154	39,39	135	34,53	72	18,41	30	7,67
1991	344	9	335	100	29,85	116	34,63	79	23,58	40	11,94
95 - 91	60	4	56	54	9,54	19	-0,10	-7	-5,17	-10	-4,27

AJT	Votants	Bl.N.	Expr.	SNTRS-Cgt		SGEN-Cfdt		SNIRS-Cgc		CFTC,	
1995	116	5	111		0,00	73	65,77	38	34,23		
1991	98	9	89	89	100,00		0,00		0,00		
95 - 91	18	-4	22	-89	-100,00	73	65,77	38	34,23	0	0,00

AGT	Votants	Bl.N.	Expr.	SNTRS-Cgt		SGEN-Cfdt		SNIRS-Cgc		CFTC	
1995	67	6	61		0,00					61	100,00
1991	82	2	80	38	47,50					42	52,50
95 - 91	-15	4	-19	-38	-47,50	0	0,00	0	0,00	19	47,50

AAR	Votants	Bl.N.	Expr.	SNTRS-Cgt		SGEN-Cfdt		SNIRS-Cgc		CFTC	
1995	54	2	52	17	32,69	21	40,38	14	26,92		
1991	46	3	43	10	23,26	15	34,88	18	41,86		
95 - 91	8	-1	9	7	9,44	6	5,50	-4	-14,94	0	0,00

SAR	Votants	Bl.N.	Expr.	SNTRS-Cgt		SGEN-Cfdt		SNIRS-Cgc		CFTC	
1995	230	11	219	48	21,92	97	44,29	74	33,79		0,00
1991	194	6	188	38	20,21	69	36,70	67	35,64	14	7,45
95 - 91	36	5	31	10	1,71	28	7,59	7	-1,85	-14	-7,45

AJA + AGA	Votants	Bl.N.	Expr.	SNTRS-Cgt		SGEN-Cfdt		SNIRS-Cgc		CFTC	
1995	72	7	65			25	38,46	27	41,54	13	20,00
1991	66	8	58				0,00	32	55,17	26	44,83
95 - 91	6	-1	7	0	0,00	25	38,46	-5	-13,63	-13	-24,83

NATIONAL

EVOLUTION DE LA REPRESENTATIVITE DES ORGANISATIONS SYNDICALES
AUX COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES DE L'INSERM

1991 - 1995

C.A.P.	Suffrages Exprimés		SNIRS-CGC		CFTC		SGEN-CFDT		SNCS		SNTRS-CGT		USCA-CGT	
	1991	1995	1991	1995	1991	1995	1991	1995	1991	1995	1991	1995	1991	1995
DR 1	359	452	30 %	23 %	-	-	22 %	24 %	49 %	53 %	-	-	-	-
CR 2	568	634	24 %	20 %	-	-	26 %	20,5 %	41 %	49,5 %	-	-	9 %	10 %
TOTAL	927	1086	27 %	21 %	-	-	24 %	22 %	44 %	51 %	-	-	5 %	6 %
IR 3	138	171	30 %	19 %	7 %	6 %	39 %	42 %	-	-	25 %	33 %	-	-
IE 4	299	355	13 %	20 %	11 %	10 %	49 %	42 %	-	-	26 %	28 %	-	-
AI 5	187	190	22 %	16,5 %	11 %	8,5 %	45 %	44 %	-	-	21 %	31 %	-	-
T 6	335	391	24 %	18,5 %	12 %	7,5 %	35 %	34,5 %	-	-	30 %	39,5 %	-	-
AJR 7	89	111	-	34 %	-	-	-	66 %	-	-	100 %	-	-	-
AGA 8	80	61	-	-	52 %	100 %	-	-	-	-	47 %	-	-	-
CAR 9	-	52	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AAR 10	43	219	42 %	27 %	-	-	35 %	40 %	-	-	23 %	32 %	-	-
SAR 11	188	65	36 %	34 %	7 %	-	37 %	44 %	-	-	20 %	22	-	-
AJA 12	58	-	55 %	41,5	45 %	20 %	-	38,5	-	-	-	-	-	-
AGA 13	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	1417	1615	22 %	22 %	13 %	10 %	35 %	41 %	-	-	30 %	27 %	-	-

Nous n'avons plus d'Inspecteur d'Hygiène et Sécurité à l'INSERM. Monsieur BACRI nommé fin 1992 par nos ministres de tutelles vient de se voir notifié sa cessation de fonction dans notre organisme par décret paru au Journal Officiel le 25 février 1995.

Le SNTRS-CGT est intervenu de nombreuses fois auprès de la direction de l'INSERM quant au déroulement de cette procédure. L'intéressé n'a pas été informé de cette décision finale, pas plus que le CCHS. De même, nous n'étions pas au courant des diverses entraves administratives rencontrées par Monsieur BACRI dans l'exercice de ses fonctions.

Pourquoi en est-on arrivé à cette situation ?

L'inspecteur a toujours voulu exercer ses fonctions en toute indépendance vis-à-vis de la direction de l'INSERM, s'appuyant sur le décret de la Fonction Publique du 28/05/1982. L'INSERM a toujours fait référence à l'instruction pour l'Hygiène et la Sécurité élaborée par le CCHS associant les acteurs de l'hygiène et la sécurité (professionnels et CLHS) et les représentants des personnels sur la base des textes en vigueur ; cette instruction avait été discutée et adoptée par le CTPC.

Monsieur BACRI, entré en fonction après la rédaction de ce document a toujours rejeté le fait qu'il dépendait administrativement du Secrétaire Général.

D'où conflit, comment exercer cette fonction d'inspection en étant sous la tutelle hiérarchique de l'organisme inspecté !

A sa demande, soutenue par le SNTRS-CGT, Monsieur BACRI a été entendu à la dernière session du CCHS. Il nous a longtemps exposé ses griefs vis-à-vis de l'INSERM : absence de soutien logistique, blocage de ses courriers aux A.D., exigence du Secrétaire Général de lui préciser tous ses déplacements dans les unités, non remboursement de ses derniers frais de mission...

Une discussion n'a pu avoir lieu faute de temps. Monsieur G. HUEL, président du CCHS, a proposé une nouvelle entrevue à M. BACRI s'il le désirait.

La séance s'est poursuivie par la visite de M. CENDRON (Secrétaire Général). Celui-ci nous a donné sa version des faits en tout point inverse à celle de M. BACRI concernant leur position respective par rapport au décret d'application à l'Hygiène et Sécurité. Le Secrétaire Général

estime avoir fait de nombreux efforts de dialogue avec M. BACRI qui n'ont pu aboutir qu'à une décision de cessation de ses fonctions, devant l'entêtement de celui-ci aux dires du Directeur Général.

Pourquoi ne pas avoir informé le CCHS de l'évolution de cette situation ?

Il nous a été répondu que nous aurions été embarrassé par une telle information et que plus rien n'oblige la direction de l'INSERM à le faire.

Lecture a été faite d'une motion proposée par les représentants des personnels (ci-jointe) à laquelle bien entendu le secrétaire général n'a pas donné son approbation.

Si le débat concernant M. BACRI semble clos dans l'immédiat, que lui sera-t-il proposé dans l'avenir ?

Qui le remplacera dans cette fonction à l'inspection, compte tenu du gel des postes ITA ?

La séance du CCHS s'est poursuivie par la présentation du SFFR (Service du Financement des Formations de Recherches) dirigé par Madame CHARTIER. Nous avons pu apprécier, là encore, la complexité des interrelations entre les différents intervenants (BEI, ADR, BPRP, Ingénieurs de sécurité, Inspecteurs d'Hygiène et Sécurité, etc.).

Selon les cas, les ingénieurs ne sont pas toujours impliqués dans les différents travaux entrepris par le BEI, qu'il s'agisse de construction, rénovation et l'entretien de locaux INSERM. De même, l'inspecteur d'hygiène et sécurité n'a pas toujours été invité à la réception de travaux, contrairement aux textes en vigueur !

Tout au long de cette mandature au CCHS, il nous est apparu un réel dysfonctionnement de l'hygiène et sécurité à l'INSERM, ainsi qu'un manque de coordination entre les différents services impliqués.

Les réels motifs qui ont entraîné la cessation de fonction de l'inspecteur doivent nous faire réfléchir.

Comment l'organisme conçoit-il l'application des décrets relatifs à l'hygiène et sécurité, la fonction de l'inspecteur ? Quel est le rôle du CCHS ? Quel autonomie a-t-il par rapport à la direction de l'INSERM ? Quelle coordination entre les services concernés ?

Motion présentée par les représentants des personnels, mais qui n'a pas été votée telle que, mais est inscrite au P.V..

Les représentants des personnels au CCHS de l'INSERM, au titre du SGEN-CFDT, SNCS, SNTRS-CGT, s'étonnent que le CCHS n'ait jamais été informé de la procédure conduisant à la cessation des fonctions d'inspecteur d'hygiène et sécurité à l'INSERM de Monsieur BACRI. Les membres du CCHS ont appris cette décision par le Journal Officiel du 25 février 1995.

Ils s'indignent des procédés adoptés à l'égard de l'intéressé qui, comme les membres du CCHS, a pris connaissance de sa cessation de fonction par le Journal Officiel.

C'est la version édulcorée suivante qui a été adoptée par le CCHS, moins 1 abstention

Le CCHS ayant appris, par le Journal Officiel du 25 février 1995, la cessation des fonctions d'inspecteur d'hygiène et sécurité à l'INSERM de Monsieur BACRI, s'étonne de n'avoir jamais été informé de cette procédure.

Paris, le 10 mars 1995

Action du Bureau INSERM du SNTRS-CGT

Nous sommes intervenus plusieurs fois ces derniers mois, à la demande de l'inspecteur pour défendre sa fonction et plus particulièrement la notion d'indépendance d'inspection vis-à-vis de la direction de l'INSERM ; sans grand succès, comme l'arrêté du 25 février le prouve, mais sans jamais aucune démonstration de faute professionnelle.

Nous continuons à le défendre pour que les ministères et l'INSERM lui proposent une affectation professionnelle correspondant à sa fonction.

■ Lors de l'élaboration du dernier schéma stratégique, une réflexion approfondie avait été conduite sur l'emploi scientifique chercheurs. Elle se traduit par l'affirmation de quelques principes très forts :

- disposer d'un flux régulier d'entrée de jeunes chercheurs au CNRS (3 à 4 %) ;
- assurer des expériences professionnelles multiples afin de favoriser une meilleure orientation professionnelle et des mobilités hors CNRS ;
- faire en sorte que des universitaires ou d'autres fonctionnaires puissent, à divers moments de leur carrière, exercer un temps plein de recherche pendant une durée significative (1 à 3 ans) autorisant la réalisation d'un projet ;
- favoriser le recrutement de personnels formés à la recherche dans les universités et, plus largement, dans la fonction publique.

Un certain nombre de propositions concrètes accompagnaient ces objectifs pour la mise en place effective de cette politique.

Rien de comparable n'a été réellement fait en ce qui concerne l'emploi ITA même si quelques affirmations et remarques dans le texte démontraient clairement les préoccupations de la Direction Générale du CNRS.

Et pourtant, l'enjeu paraît de taille et peut-être beaucoup plus complexe que dans le cas des chercheurs.

■ Depuis maintenant deux ans, la fonction publique est soumise à une politique de gel de postes, à raison de prati-

quement un poste gelé sur deux libérés à l'occasion du départ de ses agents. En cette période de fortes contraintes budgétaires, l'Etat a cependant accepté de considérer l'Enseignement Supérieur et la Recherche comme des exceptions. Ceci est vrai au CNRS pour les chercheurs mais pas pour les ITA. Les mesures de gel et de requalification de l'emploi ITA se seront traduites, pour le département de Sciences de la Vie, par la perte de 112 emplois au cours de ces trois dernières années. On imagine les problèmes qu'engendre une telle réduction qui se traduit, aujourd'hui, par de très grandes difficultés. Il nous faut, dans un même temps, remplacer dans le laboratoire concerné certains de ces départs, respecter les engagements pris dans le cadre du CIAT et des contrats de plan Etat-Région et renforcer les équipes parmi les plus démunies ou les plus jeunes. N'oublions pas également le nombre croissant de collègues enseignants-chercheurs au sein des unités de recherche propres, mixtes ou associées au CNRS qui engendre de nouveaux besoins en ITA. Si donc, cette politique de gel devait se maintenir, elle imposerait au CNRS, très probablement et rapidement, une remise en cause de certains de ses engagements.

■ Enfin, j'aimerais aborder, ici, un problème réel, délicat et difficile, mais qu'on ne peut continuer à ignorer surtout si l'on estime, comme je le pense, que la place de l'Etat dans la recherche fondamentale s'impose plus que jamais. Comment concilier les obligations d'une recherche moderne qui exige souvent adaptabilité, plasticité,

rapidité d'intervention, et un statut qui permet de recruter des personnes pour des fonctions très spécialisées et importantes mais dont parfois nous n'avons pas la certitude qu'elles auront la pérennité suffisante pour justifier un poste permanent. Qu'on ne crie pas, a priori, au sacrilège et qu'on n'invoque pas à la légère la formation permanente comme remède miracle pour répondre à de tels enjeux. De plus, chacun sait bien que la réponse «des postes, des sous», sans autre forme d'argument, ne fait qu'affaiblir notre discours, non seulement aux yeux des responsables de la nation mais aussi d'une société de plus en plus exigeante et comptable de ses efforts. Si la fonction publique ne trouve pas les réponses adaptées à ces obligations, à ces spécificités de la recherche, alors nous savons tous ce qui se créera en lieu et place ou en parallèle à ce dispositif que nous souhaitons défendre avec force.

Voilà donc, me semble-t-il, pourquoi la décision du Directeur Général de conduire une telle réflexion paraît particulièrement opportune.

Alain Costes peut compter sur le département des Sciences de la Vie (que Jean Pailhous représentera) pour l'aider dans une tâche dont chacun mesurera la complexité mais qui est essentielle à la vie du CNRS. De ce point de vue, toute contribution, pour peu qu'elle veuille regarder ces problèmes en face et nous aider à y réfléchir, me paraîtrait particulièrement bienvenue.

Pierre TAMBOURIN

Directeur du Département des Sciences de la Vie

RECHERCHE ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PUBLICS

Les organisations syndicales de la recherche et de l'enseignement supérieur se sont rencontrées le 29 mars 1995. Elles ont fait le point de la situation dans les organismes de recherche et les établissements d'enseignement supérieur et des diverses actions menées ces dernières semaines. Même si le gouvernement manoeuvre en recul, les organisations signataires considèrent que, dans ce secteur, sur le fond,

rien n'est réglé.

De graves dangers continuent de menacer le service public d'enseignement supérieur et de recherche, les personnels et les étudiants.

Les projets de restructuration de ce service public n'ont pas été remis en cause. Le pilotage de la recherche essentiellement sur programmes non plus. Le Ministère n'a pas renoncé à ses projets de contractualisation qui apparaissent, comme le prouve la situation à l'INRA, au CIRAD et à l'ADEME, comme un marché de dupes. Les problèmes de précarité de l'emploi, de salaires et de reconnaissance des qualifications, de déroulement de carrière, d'insuffisance des moyens demeurent.

Au CNRS, le trou créé par l'État n'a toujours pas été comblé ; des menaces pèsent sur les salaires, les carrières et les statuts ; le gel et les suppressions de postes restent en vigueur et aggravent les conditions de travail.

Dans les Universités le "rapport Laurent" et son cortège de réformes nocives ne sont que suspendues jusqu'aux élections ; les menaces sur les statuts, la restructuration des études, le pilotage renforcé par les régions et les entreprises, l'augmentation des droits d'inscription sont toujours à l'ordre du jour. Des milliers de thésards sont en situation précaire et plus de 20 000 docteurs qualifiés sont en attente de recrutement.

L'insuffisance de moyens financiers et d'emplois nouveaux pourvus par le budget de l'État renforcent toutes ces menaces.

L'action doit se poursuivre

Les postes et les crédits doivent être débloqués immédiatement pour :

- rattraper le manque à gagner,
- assurer le fonctionnement des laboratoires et des services,
- assurer un enseignement de haut niveau,
- développer le service public, améliorer les salaires et les carrières.

Les projets actuels de contractualisation des organismes de recherche, de restructuration de la recherche et de l'enseignement supérieur publics, doivent être abandonnés !

Les organisations syndicales nationales réunies ce jour appellent les différentes organisations locales à se rencontrer dans tous les établissements d'Enseignement Supérieur et de la Recherche
POUR :

- * Impulser sous toutes les formes appropriées des A.G. de personnels, étudiants, doctorants...
- * débattre de toutes les questions posées et des différentes revendications pour l'ensemble des personnels, étudiants, doctorants...
- * décider des actions (y compris d'actions décentralisées) pour faire aboutir les revendications

CGT (FERC-Sup, SNTRS, INRA-CGT, USCA),
FSU (SNASUB, SNESup, SNICS, SNPCEN, SPIUFM, SNUASEN), SGEN-CFDT,
SNPTES-FEN, SNPRES-FO, SNCS, UNEF, UNEF-ID, AMES Assoc.Moniteurs.